

BIENVENUE DANS L'ACADEMIE DE LILLE

Vous allez intégrer l'Éducation nationale en tant que stagiaire : félicitations !

Permanence de vacances du SNES FSU réservée aux stagiaires

- du 9 au 21 juillet inclus (conseils pour les vœux et informations sur les établissements et les tuteurs) : 06 86 07 88 24 / s3lil@snes.edu

Affectations en établissement

La saisie des vœux s'effectue à partir du 12 juillet à 18h et jusqu'au 15 juillet 12h sur LILMAC : <https://bv.ac-lille.fr/lilmac/Lilmac>

FORMULER SES VŒUX : 14 vœux établissements à choisir obligatoirement dans la liste figurant sur le site LILMAC

+ 6 zones géographiques, soit un total de 20 vœux possibles (et non obligatoires)

Si vous ne pouvez pas être satisfaits sur vos vœux (barème insuffisant), vous serez affecté-e sur ce qui reste

en prenant en compte dans la mesure du possible les zones.



Une liste prévisionnelle de supports vacants est disponible sur le site du SNES-FSU de Lille (www.lille.snes.edu) et sur celui du rectorat / LILMAC à compter du 12 juillet. Il peut arriver que des supports soient ajoutés ou retirés à la dernière minute (d'où l'utilité de faire des vœux géographiques demandés).

ATTENTION !!! Si vous ratez les dates de saisie, et que vous ne formulez pas de vœux, vous serez affecté-e sur les postes restant, même si vous aviez un barème supérieur.

Les résultats seront accessibles sur LILMAC le 19 juillet 12 h

Il n'y a pas de commissions d'affectation des stagiaires, l'affectation se fait au barème (le barème de l'inter est repris) quelle que soit la situation (M1 ou déjà titulaire d'un M2). Pensez à vérifier votre barème sur Lilmac et à signaler toute erreur au rectorat !

N'hésitez pas à **écrire au rectorat** (ce.dpe@ac-lille.fr) et à joindre un courrier précisant d'éventuelles difficultés qui ne seraient pas prises en compte par le calcul du barème (situation familiale « non-officielle », absence de permis....).

Les doublants et les prolongations sont prioritaires et seront destinataires d'un courrier d'information le 1^{er} juillet et seront affectés au plus tard le 10 juillet.

IMPORTANT : être affecté dans une académie pour effectuer son année de stage ne signifie pas y rester en tant que titulaire, même à Lille ! Les stagiaires devront obligatoirement participer au mouvement inter académique au mois de novembre pour déterminer leur académie d'affectation en qualité de titulaire.

Beaucoup de nos stagiaires sont partis l'an dernier à Amiens, Créteil ou Versailles. Pour bénéficier d'un rapprochement de conjoint, il faudra attester de sa situation familiale au 31.08.2019 (PACS, mariage, concubinage avec enfant).

Envoyez votre dossier de prise en charge administrative (et financière si vous êtes concernés) de rentrée avant le 16 août
(<http://www1.ac-lille.fr/stagiaires2d>)

avec les pièces correspondantes au Rectorat - Département des Personnels Enseignants – 20, rue Saint-Jacques – BP 709-59033 LILLE CEDEX

RENTREE / FORMATION / VALIDATION

Dispositif de rentrée : Traditionnellement, les stagiaires sont « invités » la dernière semaine d'août à des réunions d'information et de formation. Le SNES-FSU sera présent durant ces journées pour vous accueillir et répondre à vos questions.

Journées de formation ESPE: Votre emploi du temps doit être compatible avec ces journées

Stagiaires temps-pleins : le jeudi

Stagiaires mi-temps : le mercredi (sauf pour les stagiaires EPS) et le jeudi

Évaluation :

- Novembre/ Décembre : 1er rapport du tuteur terrain et du chef d'établissement ainsi que 1ère visite conseil de l'ESPE (possibilité de faire intervenir un dispositif d'aide, le DAR).
- Avril/ Mai : 2nd rapport du tuteur terrain et du chef d'établissement ainsi qu'une 2nde visite conseil de l'ESPE si besoin.
- De début avril à début juin : visite de l'IPR pour la titularisation (non obligatoire si tout va bien).



CONTACTER LE SNES-FSU DE LILLE (2019-2020)



→ En période scolaire, du lundi au vendredi au 209, rue Nationale à Lille (03 20 06 77 41), 14 h 30 à 17 h 30, ou par mail (s3lil@sn.es.edu). Vous pouvez aussi consulter le site du SNES académique www.lille.sn.es.edu

→ S'abonner à la liste de diffusion « stagiaires » du SNES de Lille en écrivant à s3lil@sn.es.edu pour recevoir tout au long de votre année de stage les informations relatives au reclassement, mutations, réunions d'informations, etc..... (inscription sur la liste de diffusion sans engagement)

Pourquoi se syndiquer?



Certains vous diront qu'il est mal vu de se syndiquer l'année de stage : ne les croyez pas ! Les années précédentes, de nombreux stagiaires ont choisi le SNES-FSU et ils n'ont aucun problème lié à cela (il est d'ailleurs interdit de faire quelque allusion que ce soit à votre appartenance syndicale (inconnue de l'administration sauf si vous la revendiquez), à l'exercice du droit syndical, à une participation à une grève, etc ... dans votre dossier professionnel). Vous constaterez très vite qu'être syndiqué-e permet d'être **informé-e**, mais aussi **défendu-e individuellement et collectivement** au nom d'un projet éducatif et de la défense d'un service public de qualité.

Et en plus, vous serez remboursé-e de 66 % du montant de la cotisation sur votre déclaration d'impôts.

Alors, pourquoi hésiter ?